

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 102 (1966)
Heft: 38

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



La SPR accueille ses invitées russes

De gauche à droite : Mme Galina Medvedeva, Armand Veillon, président SPR, Mme Tamara Yanouchkovskaïa, présidente du Syndicat des enseignants d'URSS, l'interprète, Henri Cornamusaz, vice-président et cicerone, J.-P. Rochat.
(voir page 663)

Le nouveau

Wat

à remplissage capillaire ne tache jamais!

De même que la plante tire du sol sa nourriture et la tient en réserve dans sa tige, la charge capillaire du stylo WAT aspire l'encre et se remplit en quelques secondes.

L'encre est ainsi retenue dans un réseau de cellules communiquant entre elles, où l'air peut circuler librement.

Elle peut alors s'écouler régulièrement jusqu'au bec sans être affectée par les variations de la pression atmosphérique ou de la température.

Pas l'ombre d'une tache à craindre, tout au long de 40-50 pages d'écriture!

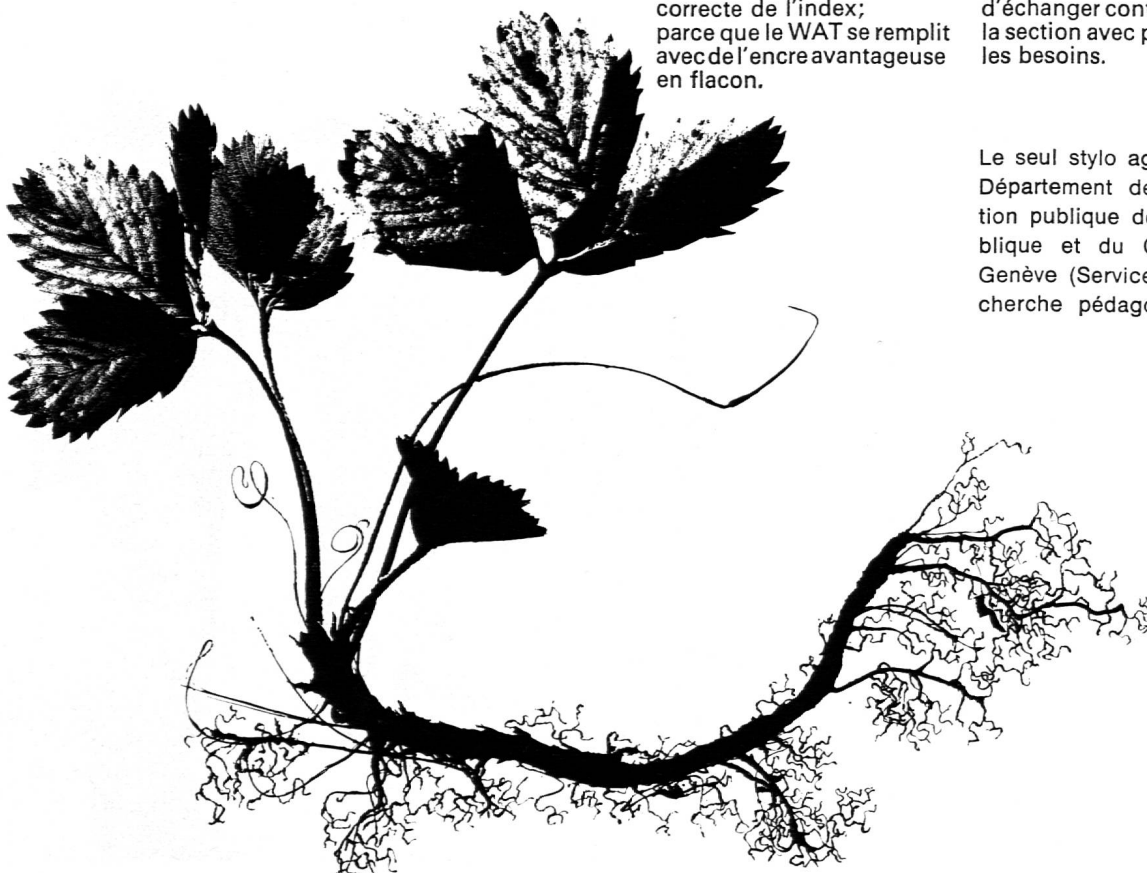
Le stylo scolaire idéal pour tous les degrés:

parce que le WAT ne possède aucun mécanisme; parce que le WAT ne peut jamais faire de taches; parce que le WAT est pourvu d'une crête incrustée qui assure la position correcte de l'index; parce que le WAT se remplit avec de l'encre avantageuse en flacon.

Le stylo idéal en classe:

parce que le WAT est à la fois robuste et adapté à la main des élèves; parce que le WAT ne comprend que 4 éléments faciles à remplacer; parce que le WAT permet d'échanger contre une autre la section avec plume, selon les besoins.

Le seul stylo agréé par le Département de l'instruction publique de la République et du Canton de Genève (Service de la recherche pédagogique).



Le WAT résiste longtemps aux maladresses des élèves!

WAT Waterman – le stylo scolaire idéal à fr. 15.— seulement (rabais impor-

tants pour commandes collectives) dans toutes les papeteries.

JiF SA Waterman
Badenerstrasse 404
8004 Zurich

K



Wat Waterman

comité central

Visite en Suisse romande d'une délégation du syndicat de l'enseignement et de la science d'URSS

Dans le courant de l'automne 1964, une délégation de trois membres du Comité central de la SPR, invitée par le syndicat de l'enseignement et de la science d'URSS, a effectué un séjour de deux semaines en Union soviétique. Ce voyage à Moscou, Bakou et Riga, dont l'«Educateur» a rendu compte en son temps, a permis à trois maîtres romands de découvrir un système scolaire fort efficace, quoique bien différent du nôtre — ou des nôtres !

Grâce à la compréhension de l'Assemblée des délégués de la SPR, qui vota l'an dernier les crédits nécessaires, il a été possible au Comité central d'inviter à son tour une délégation de collègues soviétiques à effectuer un séjour d'étude en Suisse romande. Composée de Mmes Tamara Yanouchkovskaia, présidente du syndicat (6 millions de membres!) et Galina Medvedeva, responsable du département international, cette délégation vient de passer une semaine chez nous, visitant des écoles, prenant contact avec les enseignants, ceci selon un plan mis au point par notre collègue Henri Cornamusaz, vice-président de la SPR.

Accueillie à Genève-Cointrin le lundi 10 octobre passé par le Bureau de la SPR au complet, la délégation s'est rendue successivement à Montreux, à Genève, dans le canton de Neuchâtel et enfin à Lausanne, prenant ainsi contact non seulement avec les systèmes scolaires de nos différents cantons, mais encore avec tous les ordres

de l'enseignement, des écoles enfantines à l'Université. Toujours intéressées, souvent fort surprises, nos collègues moscovites ont manifesté une curiosité fort sympathique pour nos écoles, nos associations professionnelles, nos institutions politiques même !

Le projet mis au point par Cornamusaz prévoyait une prise de contact avec les responsables des sociétés affiliées (SPG, SPN et SPV). Là encore, les problèmes propres à nos associations cantonales et les solutions qu'elles y apportent ont retenu l'attention de nos collègues.

Convaincu de l'intérêt de telles rencontres, le Comité central de la SPR tient à remercier ici ceux qui ont facilité sa tâche :

- Les membres des autorités scolaires, toujours compréhensifs ;
- notre collègue Cornamusaz, cheville-ouvrière de toute l'entreprise, à la brèche huit jours durant ;
- les comités des sociétés affiliées, dont la collaboration lui fut si précieuse ;
- les collègues qui ont invité chez eux nos camarades soviétiques, leur procurant ainsi l'occasion bienvenue de pénétrer dans un foyer d'enseignant suisse.

Il adresse enfin une mention toute spéciale à M. le conseiller d'Etat Jean-Pierre Pradervand, chef du Département de l'instruction publique du canton de Vaud, pour son invitation à déjeuner. Nos visiteuses n'oublieront pas de sitôt cette journée en plein cœur d'un Lavaux ensoleillé, riche de ses couleurs automnales.

Vn.



Attentives au moindre détail, nos invitées ont pris d'abondantes notes. Photo : « Feuille d'Avis de Lausanne »

Congrès de la Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire

18-25 juillet 1966, Paris.

La Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire a été créée en 1957 par les responsables de Ligues de l'enseignement de divers pays. Elle a pour but « d'associer les organismes nationaux qui ont pour objet d'aider et de défendre l'Ecole publique fondée sur le respect de la liberté de conscience, le principe du libre examen et l'idéal démocratique et d'aider à la création, au développement et au progrès des institutions et des œuvres d'enseignement, d'éducation et de culture qui poursuivent le même idéal » (article premier des statuts).

Elle se propose en outre l'information réciproque concernant les problèmes relevant de l'école et de sa défense, une collaboration dans une propagande mondiale en faveur de l'émancipation intellectuelle et morale de l'humanité, la préparation en commun d'une compréhension amicale entre les peuples et particulièrement entre les jeunes des diverses nations.

La Ligue internationale de l'enseignement groupe des associations de trois continents.

Ses congrès sont toujours d'une tenue remarquable. Celui qui s'est tenu ce mois de juillet à Paris et qui réunissait plus de 800 participants venus des quatre coins du monde, n'a pas échappé à cette règle et il convient de remercier chaleureusement le comité international de la Ligue qui invite à chacune de ses rencontres un membre de la SPR. (Notre association ne fait pas partie de la Ligue).

Le programme de travail était, comme d'habitude, extrêmement chargé et les collègues des pays lointains qui voyaient Paris pour la première fois ont certainement dû voler le temps nécessaire s'ils tenaient à emporter une vision ne fût-ce que fugitive de la Ville-Lumière et de ses beautés. Les travaux commençaient en effet à 9 h. 30 pour se terminer vers 18 h. avec une légère pause vers midi.

Les principaux sujets traités ont été les suivants : orientation et contenu d'un enseignement laïque et démocratique, importance et limite du rôle de l'Etat et des pouvoirs publics dans l'enseignement, problème de l'éducation permanente ; d'autre part, un certain nombre de commissions ont été constituées, qui avaient pour tâche d'approfondir certains problèmes et préparer les résolutions finales.

Il m'est évidemment impossible de donner même un aperçu des importantes déclarations qui ont été faites du haut de la tribune officielle (en trois langues), chaque débat était précédé d'un exposé substantiel (plus de deux heures souvent) et les congressistes qui prenaient part à la discussion faisaient à leur tour, souvent, de véritables discours-ministres.

Je me bornerais donc à citer la déclaration de principe adoptée à l'unanimité à la fin du Congrès et contre-signée par des personnalités aussi éminentes que Jean Rostand, Julian Huxley, Ignazio Silone et Victor Larock.

« A une époque où la force règle encore trop souvent les relations entre les nations, où le sectarisme vicie toujours les contacts entre les hommes et où la liberté de pensée est encore fréquemment méconnue ou violée, la Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire croit urgent d'appeler à l'union tous ceux qui sont fermement attachés à la liberté et à la démocratie, conditions l'une et l'autre du progrès.

Elle affirme que la liberté dépend en grande partie de l'éducation donnée et reçue et qu'elle reste illusoire si le système d'enseignement intellectuel artistique et moral consacre les privilèges d'une partie de la société, que ce soit pour des considérations religieuses ou idéologiques, économiques ou politiques. Certes, l'organisation rationnelle de l'enseignement doit permettre à la collectivité d'utiliser au maximum les dispositions de chaque individu, mais elle doit surtout assurer à tous les hommes et durant toute leur vie, le développement harmonieux de leur personnalité grâce en particulier à des œuvres d'éducation permanente et à une utilisation saine et éducative des loisirs. Elle rappelle à ce propos que le cinéma, le sport, le tourisme, la radio et la télévision, qui devraient être essentiellement au service de la culture comme le fut hier le livre, sont surtout employés par les pouvoirs officiels ou occultes comme tranquillisants ou dérivatifs et qu'ils avilissent plus les masses populaires qu'ils ne les émancipent. Elle constate que la liberté est indivisible et qu'on ne peut concevoir la liberté de conscience sans indépendance nationale et dans la sujétion économique ; aussi proclame-t-elle solennellement son attachement aux droits des peuples, à l'autodétermination politique et économique.

Mais elle rappelle aussi solennellement à tous les hommes que leur droit à la liberté a pour limite le respect de celui des autres et que, dans le domaine de la conscience, ce respect n'est susceptible d'aucune restriction. Ce droit ne peut être effectif sans que la loi le garantisse et rende impossible tout recours aux principes d'autorité dans le domaine de la croyance. Il n'existe aucune garantie efficace hors de la laïcité des institutions.

Cette notion est combattue par des hommes et des groupes qui veulent ignorer ce principe ou qui en dénaturent les applications. Quoi qu'on en dise encore la laïcité des institutions n'est pas une machination antireligieuse ; bien au contraire, elle seule permet à tous les hommes sans discrimination de choisir une foi ou de s'en dispenser tout en conservant un respect sans hypocrisie pour des opinions différentes ; grâce à elle, à l'esprit de guerre et de haine se substituera un esprit nouveau inspiré non seulement par la tolérance mais par une volonté de compréhension mutuelle et fraternelle. Au sein d'un Etat laïque, en effet, tous peuvent se sentir pleinement chez eux : aussi bien les catholiques que les protestants, les israélites que les musulmans, les croyants que les athées.

Sur le plan scolaire, le principe est que l'école publique doit être ouverte à tous, c'est-à-dire laïque, étant entendu qu'au sein de cette école où nul élève ne jouira de privilège, les enfants n'entendront jamais rien qui puisse blesser les croyances ou les opinions de leurs parents et que la diversité des idées est parfaitement compatible avec la fraternité et l'unité nationale.

Dans les Etats où ont été créées des écoles privées, leur existence ne doit pas être une occasion de luttes irritées mais, à moins de poser la discrimination comme un principe national, les fonds publics ne peuvent alimenter que des services publics non discriminatoires.

En appelant ainsi les peuples et les hommes à un effort de compréhension mutuelle, les défenseurs de l'idéal laïque ont la conviction qu'ils servent la cause de la paix.

Chaque enseignant de bonne volonté me semble pouvoir également souscrire à cet appel et je ne peux que souhaiter qu'il soit entendu.

J. John.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffeta, Praz-Sort 4, 1030 Bussigny.

Cours de géographie au degré moyen Les schémas en relief

Ce cours est donné par M. Gaston Falconnier, maître primaire à Lausanne, aux lieux et dates suivants :

Rolle : mercredi 16 novembre, à 14 heures, collège primaire.

Vevey : mercredi 23 novembre, à 14 heures, collège de la Veveyse.

Yverdon : mercredi 30 novembre, à 14 heures, collège des Quatre Marronniers, salle de projections.

Durée : 3 heures environ.

But : par quoi remplacer les croquis de géographie physique, souvent trop peu suggestifs ? M. Falconnier nous apportera une réponse possible — et très efficace —, par l'utilisation de schémas en relief, obtenus par pliage.

Programme : sujets d'initiation à la géographie — régions vaudoises — quelques cantons. Le cours est donné à l'aide de projection de clichés. Un fascicule photocopié comprenant les plans, les chablon à décalquer, sera remis aux participants. Cette formule de cours permet d'offrir le maximum de matière d'enseignement en un minimum de temps.

Inscriptions : directement auprès de M. G. Falconnier, Montchoisi 1, 1000 Lausanne, en versant Fr. 4.— au CCP 10-15 503 ; vous voudrez bien donner votre adresse complète et... lisible en précisant le lieu de cours choisi. Les inscrits qui ne pourraient suivre la séance par suite d'un empêchement de dernière heure recevront le fascicule directement à leur domicile.

La proximité de la fête de Noël permettra à M. Falconnier d'offrir aux participants quelques sujets de travaux tels que des vitraux, des papiers découpés, etc. Nous croyons devoir ajouter que vous ne perdez pas votre temps en venant travailler un après-midi avec notre collègue, très connu pour le nombre et la qualité des travaux dont il a fait bénéficier déjà notre société.

Pour le Comité central :
Emile Buxcel.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: G. WILLEMIN, Case post. 3, 1200 Genève-Cornavin, tél. (022) 33 49 66

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 20.— ; ÉTRANGER Fr. 24.—

En note à l'agenda...

Educatrices des petits — (rappel)

Assemblée d'automne

LE SAMEDI 5 NOVEMBRE 1966 A 14 h. 30,
AU CHÂTEAU D'OUCHY

Ordre du jour :

1. Rapport de la présidente.
2. Rapport de la caissière et des vérificatrices.
3. Election de quatre nouveaux membres au comité.
4. Nomination des vérificatrices.
5. Messages de nos invités.
6. Propositions individuelles.

16 h. 30 — Conférence de Mlle V. Jequier de Neuchâtel qui nous exposera les causes d'un comportement difficile chez certains de nos élèves, et nous rassurera en nous expliquant qu'une « bonne école » n'est pas toujours possible !

N'oubliez pas de prendre avec vous un cadeau de Noël fait en classe : nous les exposerons, et vous pourrez ainsi récolter des idées pendant la pause.

Le comité.

Ce que fut Crêt-Bérard 66

Le Séminaire de Crêt-Bérard entre dans le domaine du passé. Mais avant de refermer le livre nous tenons à y inscrire deux mots en lettres lumineuses : *satisfaction* et *gratitude*.

Satisfaction d'abord de relever que 125 collègues vaudois ont rallié Crêt-Bérard pour se retrouver, se renouveler, s'enthousiasmer, fraterniser : en bref, pour se rejoindre, puisque de maître, il fallait redevenir élève.

Si la nature manquait de chaleur sous les attaques de la pluie, c'est dans les salles de cours qu'il faut se réfugier et vous trouverez ci-après les comptes rendus qu'ont bien voulu nous adresser quelques participants que nous remercions bien sincèrement.

Gratitude ensuite à l'adresse du parfait organisateur, notre collègue Emile Buxcel, qui a su mettre sur pied des cours attrayants et s'entourer d'un groupe imposant de onze moniteurs. Sa compétence et l'aide efficace de notre secrétaire central, André Rochat, assurèrent la parfaite préparation du jour J.

Nous exprimons également notre reconnaissance aux moniteurs qui se préparent à une tâche point toujours aisée mais savent fort bien apporter satisfaction aux plus exigeants.

Notre gratitude va aussi au service primaire pour l'intérêt qu'il porte aux cours et pour son appui financier substantiel. Son chef, M. E. Cavin, nous fait, chaque année, l'honneur de visiter les cours. Cette fois encore, il n'a pas failli à la tradition et s'est déclaré enchanté du travail fourni tant par les moniteurs que par les participants. D'autres visiteurs nous ont honorés de leur présence : Mlle V. Giddey, MM. Aubert,

Besson, Mamin et Michel purent tout à loisir suivre quelques heures de cours.

Nous n'aurions garde d'oublier le résident de Crêt-Bérard, M. le pasteur Nicole-Debarge et son épouse, ainsi que toute la « maisonnée », pour l'accueil toujours agréable, le travail efficient et le calme jamais en défaut.

Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude aux autorités de Puidoux et particulièrement à M. le syndic Chaubert pour son amabilité à répondre à notre demande insatiable de nouveaux locaux qui furent toujours mis gracieusement à notre disposition.

Et maintenant la parole est aux participants...

Pour le Comité central : jfr.

Cours 1 : l'histoire au degré moyen

En ce lundi pluvieux, les 24 participants du cours d'histoire pour le degré moyen, se retrouvaient au pavillon en compagnie de leurs trois moniteurs, après l'ouverture officielle du séminaire. Le départ du marathon était donné !

Le collègue Maeder brossa les grandes lignes relatives à la préparation du sujet : la Tour de Marsens. L'après-midi, la visite du monument permit aux diverses équipes de préparer des questionnaires destinés aux élèves découvrant ce monument. Pour récompenser les efforts cérébraux et prendre des forces pour la grimpe du retour, nous eûmes droit à une sympathique verrée à la lueur des bougies, dans le cadre de la salle de séjour de la tour. Merci à la SPV !

Le mardi matin voyait les participants plongés dans l'étude d'un « hommage » sous la direction du spirituel « Honorable » Duperrex. Puis les « gentils compagnons » découvrirent la petite mine documentaire qu'est un sceau. Aussi personne n'hésita pour mettre la main à la pâte et préparer un moule créant un sceau géant ayant pour thème la Tour de Marsens. En intermède, nous vîmes un film intéressant sur Vézelay, splendide livre d'histoire de pierre. Ce fut ensuite un saut dans la préhistoire ; quel plaisir que de vivre une journée en compagnie des hommes des cavernes arrivés à pied d'œuvre... par le train. Il faut dire que le grand chef ayant suffisamment couru devant un effrayant dinosaure, était trop fatigué pour faire le trajet à pied... Bravo au cinéaste pour ces 25 minutes de détente.

Après le souper, la journée n'était point finie. Avec courage et entrain, chacun essayait de se muer en bonhomme de neige, en travaillant du sagex. Avec sa bonhomie caractéristique, Jean-Louis Cornaz nous initia, du moins pour certains, la façon de traiter ce matériau. Et bientôt on vit se dresser merlons et créneaux qui, assemblés avec quelques murs, créèrent de belles tours de Marsens. Si l'original fut bâti vers 1100, nombre de reproductions le furent vers 11 heures !

C'est avec anxiété que l'on voyait fuir les minutes de la dernière matinée... car il y avait encore tant à faire : démouler les sceaux, peindre la tour, classer l'importante documentation préparée par le triumvirat, etc. C'est plus que chargés que nous quitions le pavillon, avec un brin de mélancolie, mais surtout avec une très vive reconnaissance pour nos trois moniteurs qui se sont dépensés sans compter afin que ces trois jours nous apportent véritablement quelque chose... et ils y sont arrivés. Encore un sincère merci à tous trois !

Un des spartiates : R.C.

Cours 2 : histoire et civisme

Moniteurs : Savary, Buxcel Emile

La tâche des moniteurs était au départ déjà, délicate : présenter un programme pour l'histoire en 8e et 9e et l'instruction civique en 8e nécessitait une analyse complexe de la tâche. Que choisir dans cette abondance de faits, de traités, d'alliances ?

Notre collègue Buxcel, pour sa part, cherche les bornes ou les faits historiques importants ; il en résulte un travail cohérent dont la clarté permet une bonne fixation pour les élèves. Citons quelques exemples :

Politique européenne 1814-1848 : (4 1/2 h.), la politique anglaise, luttes entre démocrate et réactionnaires...

Révolution industrielle : (6 h.), la société traditionnelle, la société de consommation de masse...

Histoire sociale : (4-5 h.), naissance du prolétariat et du mot ouvrier, le marxisme et l'anarchisme...

Les fiches pour l'élève se présentent en un dosage harmonieux de croquis simples, de textes d'auteurs, de statistiques dont l'étude est attrayante. Les fiches du maître sont un condensé très serré d'informations, de brèves citations d'auteurs historiques ou contemporains ; là encore, facilité d'emploi, recherche de documentation bien orientée.

Après chaque chapitre important, un questionnaire peut être utilisé pour la réflexion personnelle ; pas trace d'affirmation définitive ou de généralisation abusive, mais un souci constant du plus haut degré de généralisation sans tomber dans le dogmatisme.

Notre collègue Savary a traité plusieurs sujets : ONU, la coopérative scolaire, que veut dire AELE et CEE ? Winston Churchill et la Constitution de 1848. L'amour que Savary porte à son métier se retrouve dans chacune des brochures qu'il a réalisées. Parler au cœur, actualiser l'enseignement, introduire la vie réelle dans celle de la classe sont autant de moyens de former le citoyen qui attend sur les bancs de l'école.

La biographie de W. Churchill montre excellemment combien notre collègue veut préserver l'humain, lui donner une valeur noble. L'atmosphère de la salle de répétition de Puidoux — faite de virilité parfois narquoise (quoiqu'il y eût 2 dames), de respect parfois amusé des idées du contradictoire, d'application parfois souriante et d'entraide toujours à propos n'a pas démenti la tradition.

Si la réalisation d'un nouveau manuel d'histoire ou de civisme est projetée, qu'on retienne les noms de nos deux collègues, ils ont bien travaillé.

C.D.

Cours 3 : les nombres en couleurs

(Le bulletinier soucieux de trouver des « correspondants occasionnels » s'est adressé à deux participantes du cours 3 ; ce sont ainsi deux écrits, donc deux appréciations, qui vous sont offerts.)

Fidèles au rendez-vous, quelque 50 maîtres et maîtresses, jeunes ou moins jeunes, débutants ou avancés, sont venus bénéficier de l'ambiance sympathique de Crêt-Bérard, pour cueillir le fruit des recherches de l'équipe vaudoise sur les nombres en couleurs.

M. Beauverd, inspecteur, ouvrit le cours par une causerie dans laquelle il fit un tour d'horizon sur les tendances et les recherches actuelles dans le domaine des mathématiques, puis trois groupes s'organisèrent

et le travail commença sous la direction experte de Mmes et Mlles Grin, Blanc et Jacques accompagnées de leurs collaboratrices compétentes, Mlles Gaillard, Luther et Jaquier.

Trois jours de travail intense et soutenu, trois jours de découvertes et de recherches captivantes, où l'esprit petit à petit s'ouvrait, se clarifiait devant les possibilités des réglettes. Si un léger vent d'inquiétude faisait frissonner quelques-uns d'entre nous au départ, alors que d'autres alignaient, entassaient et couvraient leur table de réglettes de toutes couleurs, un chemin sûr et droit s'offrit bientôt à nos yeux et dissipa toute crainte. Nous avançons en terrain solide.

Nous ne rappellerons pas ici tout le chemin parcouru, depuis la correspondance terme à terme jusqu'aux changements de bases, il suffit de dégager quelques points intéressants.

1. Nous ne sommes pas des mathématiciens, mais seulement des collègues aimant leur métier.

2. On dit souvent « Qui se conçoit bien s'énonce clairement » ; ce fut pour nous une excellente occasion de préciser le cheminement de notre pensée et de l'exprimer jusqu'au bout...

3. En découvrant les fondements du raisonnement mathématique, nous sommes devenus conscients que notre esprit commençait à penser autrement et à changer par là notre attitude à l'égard de l'enfant : nous sommes à sa disposition pour le guider dans ses recherches. Tâche beaucoup plus belle et plus grande, mais aussi plus délicate.

4. Ce changement d'attitude crée alors le besoin de se retrouver entre collègues pour mettre en commun les réussites et aussi les difficultés. Car expérimenter seul ce nouveau matériel, dans sa classe, devient impensable, sinon dangereux.

Que ce soit pour nous l'occasion d'ouvrir la porte de sa classe à d'autres collègues, non pour réaliser quelques performances spectaculaires et trompeuses, mais pour avancer ensemble en vue du bien de nos élèves.

Nos sincères remerciements et notre reconnaissance vont à toute l'équipe vaudoise pour son travail et son dévouement.

Aline Demaurex, Morges.

Cours Cuisenaire

Le cours de l'étude des nombres en couleurs était réparti en trois groupes : débutants, moyens, avancés. Détail frappant : l'élément féminin formait la presque totalité des élèves. Messieurs, êtes-vous déjà instruits en cette matière, ou estimez-vous l'emploi du matériel Cuisenaire réservé aux seules classes inférieures ? On nous a affirmé qu'il est utilisable de l'école enfantine au niveau universitaire.

Nos monitrices, Mlle Arlette Grin et ses aides, ont à leur actif une connaissance approfondie de leur sujet et une solide expérience. Tout de suite, elles nous ont communiqué leur enthousiasme et leur foi en la méthode. Dans une atmosphère cordiale et souriante mais toujours disciplinée (évidemment !), elles nous ont fait travailler dur, réfléchir intensément.

Réfléchir. C'est la clé du problème. Devant leur boîte de réglettes, les enfants (nous, en l'occurrence) sont amenés sans cesse à exprimer clairement leurs manipulations, leurs observations, leurs déductions, leurs opérations. D'abord oralement, et c'est un excellent exercice d'élocution ; puis par écrit, au moyen de let-

tres et de signes conventionnels. Alors cette gymnastique de la pensée devient une telle habitude que l'enfant, mis en présence de chiffres, sans matériel, a une réaction automatique et unique : le raisonnement ; raisonnement plus ou moins rapide selon son degré d'intelligence, mais qui le conduit à coup sûr à la justesse. Chers collègues, imaginez-vous les répercussions de ce comportement, non seulement en mathématiques, mais dans toutes les disciplines ?

Un cours de deux jours et demi ne saurait être complet. Mais ces dames nous ont démontré le sérieux de l'entreprise, elles nous ont convaincus de la nécessité de poursuivre notre étude, elles ont encouragé les hésitants à se jeter à l'eau (celui qui ne commet pas d'erreurs ne fait rien). A toutes, un merci chaleureux.

L. Mayor.

Cours de pré-calcul

Mardi après-midi, à la salle à manger de l'Auberge communale de Puidoux, une ruche bourdonnante semble avoir élu domicile.

Sur la longue table : des prés, des étangs, des parcs, des routes, des aérodromes, sur lesquels des mains enfantines déposent — peu d'arbres — beaucoup de canards — quelques autos — aucun cycliste — autant d'avions que de jeeps.

En effet, quelques bambins sont les hôtes — pour ne pas dire les victimes ! — de beaucoup de maîtresses qui s'entraînent avec plus ou moins de succès à les questionner et à les faire agir, sous la surveillance attentive d'une monitrice prête à les secourir.

Puis, pour détendre chacun (ou tous !) une courte leçon collective qui enthousiasme aussi bien les enfants que les institutrices apprenties que nous ne cesserons jamais d'être. Combien d'escargots rouges ont pu s'échapper par les intervalles de la barrière verte, les enfants vous le révéleront sans hésiter !

Voilà un reflet de l'ambiance qui fut celle du cours de pré-calcul donné par Mlle Clerc et Mme Maire.

Pré-calcul ? Pour les quelques maîtresses primaires qui se sont jointes à leurs collègues enfantines, c'est un domaine encore inexploré. Dans sa causerie d'introduction, M. l'inspecteur Beauverd nous a rendues conscientes de l'importance de cette étape qui précède les débuts de l'arithmétique proprement dite. Par le jeu et la manutention qui procurent de la joie et font intervenir le facteur affectif, faire acquérir à l'enfant le vocabulaire nécessaire, exercer, puis contrôler son pouvoir de classer, d'additionner, de soustraire, de multiplier, de partager, voilà ce que nos monitrices nous ont aidé à mettre en pratique grâce à un matériel d'une richesse extraordinaire dont il nous fut possible de réaliser une partie sur place. Moments fructueux qui permirent à nos monitrices de répondre à nos multiples questions.

Nous adressons une pensée reconnaissante à Mmes Clerc et Maire, dont la compétence, le travail et l'enthousiasme communicatif nous aideront à reprendre la classe avec un courage nouveau, plus conscientes que jamais de nos responsabilités.

H. Desponds.

Soirée culturelle

Elle était assumée par le groupe TEN 66 ; sous ce sigle peu familier se groupent plusieurs de nos futurs collègues dirigés et conseillés par M. Bertrand Lipp, professeur à l'Ecole normale. La perfection de la mise

en scène, la chaleur communicative de l'interprétation firent merveille dans la grande salle de Puidoux, point trop grande pour l'occasion car la population était également invitée. Voici d'ailleurs les impressions d'une spectatrice enthousiaste :

« Or t'en souvienns » et nous nous souviendrons ; de vous gourmande dame qui vous êtes régalée des perdrix rôties, pourtant destinées à Monsieur le curé et à votre mari ; de vous, mariée à un Anglais, princesse française et farouche qui trouva la mer fort mauvaise puis la nuit bien douce ; de vous blonde Nicolette en longue robe blanche, la main dans la main de votre gentil Aucassin. Et qui pourrait oublier ce « miracle de la femme que Notre-Dame garda d'être

brûlée », ou la tristesse d'Iseult, ou les adieux à sa chère Guibourg de Guillaume-au-Court-Nez, et son dolent retour de guerre. De ceux-là et de tant d'autres, du bonimenteur vantant ses herbes médicinales, à la Vierge implorant pour son Fils une plus clément mort, nous nous souviendrons ; et de vous, jeunes filles et jeunes gens du groupe théâtral de l'Ecole normale, qui nous avez enchantés et émus un soir durant par la ferveur de votre art et l'excellence de votre immense travail. Vous et votre professeur, M. Bertrand Lipp, Recevez les remerciements chaleureux et les félicitations de tous ceux qui assistèrent à votre magnifique spectacle « Or t'en souvienns »... et vraiment ils s'en souviendront.

M.-L. M.

genève

Assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 1966

Elections du 19 octobre. — Après l'adoption du PV de l'AGE du 9 septembre par les quelques 150 collègues présents à l'Eau-Vivienne, le président Maspéro attire leur attention sur une erreur qui s'est glissée dans l'article 12 des nouveaux statuts : « Les demandes de candidatures doivent parvenir au président au moins 8 jour après (et non avant) la convocation de l'assemblée. »

D'autre part le deuxième alinéa de l'article 14 page 8 **doit être biffé**, selon la décision de l'assemblée. Prière de faire le nécessaire dans l'exemplaire des statuts qui vous a été vendu Fr. 1.—, le CC n'envisageant pas un nouveau tirage avant 3 ans, fin du rodage de la SPG. Comme deux candidatures étaient parvenues après la date figurant dans les statuts non rectifiés, un délai fut accordé jusqu'au lendemain à midi à d'autres candidats éventuels.

Mémoire sur le recrutement (M)

Nous ne sommes que consultés. — Rédigé par M. Christe, directeur de l'EP bien qu'étant le fruit de la commission ad hoc comprenant 10 délégués du DIP et seulement 6 de la SPG, ce document méritait une discussion approfondie. Grâce à sa diffusion par notre Centre, tous les collègues avaient pris note de son contenu, avant l'assemblée. C'est pourquoi cette dernière a pu, en moins de 90 minutes, se prononcer en connaissance de cause.

Pour permettre à notre président de mieux défendre les propositions du CC, la direction des débats fut confiée à G. Gallay, vice-président.

Analyse de la situation actuelle

1. L'assemblée unanime (— 1 voix) demande la suppression de l'obligation faite aux enseignants primaires porteurs d'une licence de rester 10 ans au service de la DEP avant d'avoir accès à l'ES (CO excepté). (M 1.5 et 6.6).

2. La majorité des collègues charge le CC de s'occuper de la question des équivalences pour l'engagement des suppléants, domaine réservé au DIP (M 1.6).

La situation actuelle caractérisée par l'insuffisance des sources de recrutement a incité la DEP à rechercher des solutions à cette crise.

Solutions proposées

1. L'idée de créer des classes pour tous les enfants de 4 ans en période de pénurie est un non-sens, selon le CC, ce qu'approuve l'assemblée. La commission de recrutement n'a d'ailleurs pas écarté l'hypothèse de la fermeture des classes de 1 E. (M 5.6).

2. A une forte majorité, l'assemblée s'oppose à une nouvelle stabilisation de suppléants, à toute formation accélérée, à l'emploi généralisé de maîtres spéciaux et au travail à mi-temps par les institutrices. (M 6.1-4).

3. En ce qui concerne la suppression de l'engagement de 3 ans, l'assemblée charge le CC d'étudier ce problème délicat. (M 6.5).

4. L'augmentation du nombre de candidats à l'enseignement par l'acceptation aux EP de jeunes gens porteurs de titres non reconnus suffisants jusqu'alors est refusée à la quasi-unanimité (3 abstentions). (M 7.1).

5. La reconnaissance d'un brevet décerné par une école normale suisse ou étrangère est repoussée à une forte majorité (M 8.1.1).

6. La proposition d'étudier le cas des élèves de l'ESJF ayant échoué en 2^e, de même que l'accueil aux EP de suppléants sans autre titre que d'éventuels dons pédagogiques, ne rencontrent pas non plus la faveur de l'assemblée. (M 8.2 et 8.3).

7. **Création de jardinières d'enfants.** — Mme Chevalier, présidente des collègues enfantines, rappelle que depuis 1960 la SPG s'est opposée à l'engagement de jardinières d'enfants. En effet, les maîtresses enfantines ayant choisi l'enseignement des petits par vocation et ayant été préparées à cette fin par les EP, ne tiennent pas à être déplacées d'office en 2^e primaire.

Mme Ostermann, présidente des dames, montre que, après avoir été décapitée de sa 7^e, l'école primaire perdant encore la 2^e ne pourrait plus remplir son rôle. Les maîtresses enfantines n'ayant pas nécessairement la « matu », on tombe dans l'arbitraire. Le jumelage des 1^{re} et 2^e P est impossible. Nous devons nous rallier à la décision de nos collègues enfantines, par solidarité. (M 9).

Après plusieurs interventions dans ce sens, voici notre opinion :

8. **Le contingent fixé à 100 jardinières d'enfants est rejeté à l'unanimité par nos collègues enfantines puis par l'assemblée tout entière.** (M. 9.3).

9. **Contingent fixé à 50 jardinières d'enfants pour la 1^{re} E seulement.** (M 9.1). Solution de la majorité de la

commission, c'est la seule que l'assemblée approuve, à l'unanimité, parce que c'est la seule logique, la seule qui ne bouleverse pas irréversiblement la structure de notre école primaire, dont le destin n'est pas celui d'une peau de chagrin !

Ont pris part à la discussion de nombreux collègues dames et messieurs en dehors des présidents et présidentes. En particulier Mme Wicky, MM. Perrenoud, Jaton et Guignet.

10. Congé de 3 ans. — Le cas vraiment révoltant de Mme Blanchet motive l'impérieuse nécessité de revoir la législation appliquée à ceux et surtout à celles qui doivent démissionner pour des raisons de famille, entre autres. Aussi, à l'unanimité, l'assemblée demande-t-elle que le CC étudie sérieusement le problème de la prolongation du congé de 3 ans pour de justes motifs. (Mp. 11, 3^e al.).

Actualités. — Invitées en Suisse romande par la SPR, deux collègues dames soviétiques nous ont fait l'honneur d'assister à la finale animée de nos débats. Le CC les a ensuite entourées chez la présidente des dames, autour d'une soupe de Kappel à la mode genevoise.

Sur la proposition de Guignet qui, avec d'autres collègues, déléguées de la SPG, assista aux obsèques de C. Freinet, l'assemblée se lève à la mémoire de cet éducateur modèle, universellement admiré pour ses réalisations pédagogiques modernes qui lui ont valu tant de fervents disciples.

E. F.

Centre d'information SPG

Histoire pour la 4^e (1^{re} et 2^e trimestre). — Vu son importance, nous n'avons pas pu édifier ce travail pour la rentrée. Il s'agit d'un recueil de 52 textes choisis par Mlle Jeanguenin, illustré par 160 croquis de Mme Maspéro, gravés sur stencyl par nos dessinateurs J.-C. Cornioley et G. Racine. Les 45 planches A4 qui vous sont offertes peuvent être mises sous fiches A5 moyennant quelques découpages ou constituer une brochure de travail pour les élèves.

Voici les sujets traités :		A4	A5
I. La famille Lamandin			8
Maisons de chez nous et d'ailleurs	2		
Maisons antiques			10
Styles	3		
Fortifications — Vitres	3		
II. L'éclairage			6
Nourriture et repas			7
Histoire du pain	8		
Vêtement			20
Histoire de la chaussure	3		
		19	51

Ce travail est vendu seulement Fr. 7.—. Les commandes doivent être faites à l'aide du bulletin CCP 1 215 155, en notant au verso du coupon : Histoire 4.

Il est recommandé aux collègues qui pensent diriger une 4^e l'an prochain de se procurer ce recueil avant la sortie du III^e trimestre (début 67).

E. F.

neuchâtel

Comité central

Chers collègues,

Le Comité central s'est réjoui avec vous de l'issue favorable de la votation populaire des 15 et 16 octobre derniers. Ce résultat n'est certes pas dû seulement à une évolution naturelle de l'opinion publique, mais surtout au travail préparatoire et approfondi de nos organes syndicaux et professionnels. La propagande personnelle à laquelle chacun d'entre vous s'est voué, a également contribué au succès, et nous vous en remercions.

Sans aucun doute, l'action des associations professionnelles, en particulier celle qui a provoqué et fait jouer la solidarité syndicale a été décisive.

Nous regrettons d'autant plus l'attitude des collègues qui se cantonnent dans une passivité égoïste.

Et maintenant, d'autres problèmes tout aussi importants qu'une revalorisation matérielle se présentent. Ils mettent en cause l'essence même de notre profession. Nous ne saurions les affronter en ordre dispersé.

Le Comité central en est persuadé : jamais plus qu'aujourd'hui, la solidarité collégiale n'a été aussi indispensable. Il vous appartient, chers collègues, de demeurer actifs au sein de notre association. Elle est le seul interlocuteur valable et reconnu auprès des autorités. C'est pourquoi vous ne pourrez tolérer que des collègues s'en tiennent à l'écart.

Comité central SPN/VPOD.

Frais de la campagne

Il va bien sans dire qu'une campagne en vue de votations, si modeste soit-elle, cause quelques frais aux associations professionnelles. En 1962, chaque collègue avait été appelé à contribuer personnellement par une somme modique à leur couverture. Le Comité central a décidé de ne demander cette année aucune contribution aux membres. Les frais seront couverts par la subvention du secrétariat fédératif VPOD et le fonds spécial des membres non syndiqués.

Par contre, il est apparu nécessaire de mettre les collègues non membres de la SPN devant leur responsabilité. Une lettre leur sera envoyée, les priant, soit de s'affilier sans tarder, soit de contribuer de façon tangible aux frais engagés à leur bénéfice.

Maîtres primaires

Un des problèmes importants qui découle de l'application de la réforme, est celui de la possibilité du passage des maîtres enseignant au degré primaire, dans la section préprofessionnelle. Si pour l'instant, certains d'entre nous ont reçu des cours de complément, et resteront de ce fait habilités à enseigner en préprof, qu'advient-il dans l'avenir des maîtres qui ont voué leurs soins au degré moyen, et qui désireraient plus tard gravir « l'échelon préprofessionnel » ?

Le Comité central emploiera une de ses prochaines séances à étudier cette question. En attendant, inutile

de dire que toutes suggestions et remarques à ce sujet sont les bienvenues. Elles permettent au CC de poser des bases de discussions reflétant des opinions autres que celles, personnelles, de ses membres.

G. B.

Assurance maladie

Le contrat collectif liant la SPN et les caisses « Fraternelle de prévoyance » et « Chrétienne sociale suisse » est publié in-extenso dans ce numéro de l'«Educateur». Des instructions précises donneront la marche à suivre pour l'obtention et le retour des formules d'adhésion.

G. B.

Contrat d'assurance collective

entre la Société pédagogique neuchâteloise et la Caisse maladie fraternelle de prévoyance à Neuchâtel et la Caisse maladie et accidents Chrétienne-sociale suisse à Lucerne, par son agence de Neuchâtel.

Age d'entrée : Toute personne admise dans la Société pédagogique neuchâteloise, après l'entrée en vigueur du présent contrat, jouira des conditions ci-dessous, pour autant qu'elle ne soit pas âgée de plus de 65 ans.

Choix de la Caisse : Les bénéficiaires du présent contrat peuvent s'assurer, aux mêmes conditions, auprès des Caisses suivantes :

- Caisse maladie et accident chrétienne-sociale suisse.
- Caisse maladie fraternelle de prévoyance.

Visite médicale : La Caisse peut faire subir aux nouveaux assurés, à ses frais, une visite médicale d'entrée.

Réserves : Sur préavis du médecin-conseil, elle pourra grever l'assurance de réserves d'une durée de 5 ans au plus.

Finances d'entrée : Aucune finance d'entrée n'est perçue.

Stage : Aucun stage n'est imposé aux nouveaux assurés.

Médecins, chiropraticiens : Seules les maladies attestées par un médecin porteur du diplôme fédéral ou un chiropraticien reconnu sont prises en considération.

A. ASSURANCE DES FRAIS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES

Prestations :

a) Traitements ambulatoires :

Les soins donnés par un médecin.

Les traitements scientifiquement reconnus auxquels procède le personnel paramédical sur prescription d'un médecin.

Les médicaments ordonnés par un médecin et qui figurent, soit sur la liste des médicaments et tarif, soit sur la liste des spécialités, plus les médicaments hors-liste, jusqu'à Fr. 200.— par cas.

Les analyses ordonnées par un médecin et effectuées par un pharmacien ou un laboratoire reconnu officiellement, selon indications de l'Office fédéral.

Les soins donnés par un chiropraticien autorisé à soigner les assurés.

b) Traitement hospitalier :

Frais médicaux 100 %, plus forfait journalier de Fr. 15.—.

c) Cure balnéaire :

Forfait journalier de Fr. 10.—.

d) Cure de désintoxication :

Frais médicaux 100 %, plus forfait journalier de Fr. 3.—.

e) Cure de convalescence :

Forfait journalier de Fr. 4.—.

f) Assurance-maternité :

En cas d'accouchement, les prestations sont versées pendant une période de 10 semaines et comprennent 4 examens de contrôle de la grossesse.

La Caisse contribue aux frais de soins à l'enfant à raison de Fr. 3.— par jour, tant que la mère séjourne à la maternité. Si l'enfant subit un traitement hospitalier durant 10 semaines suivant la naissance, la Caisse prend en charge une somme de Fr. 6.— par jour pendant cette période.

g) Accident :

Le risque accident est couvert subsidiairement pour les frais médicaux et pharmaceutiques.

h) Soins dentaires :

Prestations selon statuts de la Caisse.

i) Tuberculose :

Selon règlement spécial, indemnité forfaitaire de Fr 17.— par jour d'hospitalisation pour traitement dans un établissement pour tuberculeux (Fr 13.— pour les enfants). Prise en charge des examens et traitements scientifiquement reconnus, conformément aux prescriptions fédérales.

j) Assurance-paralysie :

Prestations supplémentaires pour frais médicaux et pharmaceutiques jusqu'à Fr 5 000.— ; indemnité d'invalidité selon l'âge et le degré, maximum Fr 50 000.—.

k) Durée des prestations :

Illimitée pour les traitements ambulatoires (lettre a) ci-dessus).

720 jours dans l'espace de 900 jours consécutifs pour les traitements à l'hôpital (lettre b. c. et d. ci-dessus). 21 jours pour les cures de convalescence (lettre e) ci-dessus).

Pour les accidents, la limitation est la même que pour la maladie.

La durée est illimitée en cas de tuberculose.

B. C. ASSURANCE D'UNE INDEMNITÉ JOURNALIÈRE :

Prestations :

En cas d'incapacité de travail attestée par un médecin ou un chiropraticien (voir plus haut), les prestations de la Caisse sont versées à partir du 1^{er} jour ou à terme différé.

Durée des prestations :

720 jours dans l'espace de 900 jours consécutifs.

D. E. ACCIDENT : INDEMNITÉ JOURNALIÈRE :

Selon disposition B.C.

G. ASSURANCE AU DÉCÈS :**Prestations :**

En cas de décès, les héritiers légaux ont droit à une indemnité de Fr 200.— (doublée s'il s'agit d'un accident).

H. ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE EN CAS D'HOSPITALISATION :

Les assurés qui le désirent peuvent s'assurer pour une indemnité journalière complémentaire en cas d'hospitalisation.

Durée des prestations : 720 jours dans l'espace de 900 jours consécutifs d'hospitalisation.

Pour les cures balnéaires, il est alloué le 50 % de cette indemnité.

HO. ASSURANCE DES FRAIS OPÉRATOIRES :

Les frais d'opération, pour les assurés séjournant en service privé d'un établissement hospitalier, peuvent être assurés à raison d'une somme déterminée par année civile.

Membres de la famille :

Les femmes et les enfants des bénéficiaires du présent contrat peuvent également être assurés aux mêmes conditions, sous réserve des lettres d) et c) de l'Ord. II, art. 2, du 22.12.1964.

Transfert à l'assurance individuelle :

Les assurés qui quittent le cercle des personnes auxquelles s'étend l'assurance collective, peuvent rester assurés à titre individuel s'ils en font la demande dans un délai de 30 jours dès leur sortie.

Le preneur d'assurance veille à ce que les assurés qui quittent l'assurance collective soient renseignés sur leur droit de passage dans l'assurance individuelle.

Cas non prévus :

Les statuts de la Caisse sont applicables à tous les cas non prévus dans le présent contrat.

Modification :

Toute modification des conditions ci-dessus peut intervenir en tout temps, d'un commun accord entre les parties et avec l'approbation de l'Office fédéral des assurances sociales.

Statuts :

Un exemplaire des statuts et règlements de la Caisse est remis au preneur d'assurance.

Le présent contrat est établi en 4 exemplaires destinés :

1. au preneur d'assurance.
2. à la Caisse-maladie et accident chrétienne-suisse.
3. à la Caisse-maladie Fraternelle et prévoyance.
4. à l'Office fédéral des assurances sociales.

PRESTATIONS ET COTISATIONS**A. Assurance des frais médicaux et pharmaceutiques à 100 %.**

Hommes :	Fr. 12.60
Femmes :	Fr. 13.70
Adolescents :	Fr. 9.—
(19 et 20 ans)	
Enfants :	Fr. 3.50
selon loi cantonale = 90 %	

B. Indemnité journalière dès le 1^{er} jour.

Pour les épouses des membres (ménagères) : par franc assuré : cotisation : Fr. 1.— (max. Fr. 3.—).

Pour les adolescents : par franc assuré : cotisation Fr. —.80.

C. Indemnité journalière différée.

Pour les membres, dès le 361^e jour de maladie : par franc assuré : cotisation Fr. —.05 (ex : Fr. 40.— par jour = cotisation mensuelle Fr. 2.—).

H. Complément d'hospitalisation.

Indemnité journalière : Fr. 18.—	cotisation : Fr. 2.70
Indemnité journalière : Fr. 30.—	cotisation : Fr. 4.50

HO. Frais d'opération.

jusqu'à	Fr. 600.—	1200.—	2500.—	5000.—
Hommes :	3.20	4.50	6.70	9.70
Femmes :	3.50	4.90	7.30	10.60
Adolescents :	2.90	3.90	5.50	—.—
(dès 16 ans)				
Enfants :	2.20	3.—	—.—	—.—
(jusqu'à 15 ans)				

jura bernois

Section de Courtelary

Notre prochaine assemblée synodale aura lieu le jeudi 10 novembre 1966, dès 9 h. 45, à l'Hôtel des XIII Cantons, à Saint-Imier. Nous vous invitons cordialement à y participer nombreux.

PROGRAMME

- I. **Assemblée**, avec l'ordre du jour suivant : 1. Appel et bienvenue ; 2. Procès-verbal ; 3. Correspondance ; 4. Mutations ; 5. Rapport du président ; 6. Rapport

du caissier ; 7. Rapport du secrétaire central ; 8. Communications de MM. les inspecteurs ; 9. Divers et imprévu.

- II. **Récital d'orgue**, à la Collégiale, par M. le professeur André Luy, organiste à la cathédrale Saint-François, à Lausanne.

- III. **Dîner** à l'Hôtel des XIII Cantons.
(Prix : Fr. 9.—, service compris).

Le comité.

Tribune libre

Un temps pour admirer, un temps pour critiquer

L'«Educateur», notre journal, est un trait d'union entre les enseignants romands. Comme tel, il est le porte-parole des membres de notre corporation, chacun doit pouvoir s'y exprimer librement.

Si le rédacteur choisit des articles qui prêtent à discussion c'est tant mieux, en effet, ne l'a-t-on pas assez répété, c'est du choc des idées que jaillit la lumière. C'est dans cette optique que je voudrais revenir sur trois articles parus dans les numéros des 21 et 28 octobre de notre journal corporatif, à savoir :

L'article nécrologique « Célestin Freinet » (21 oct.) ;

L'article « Conseils » de E. Beuchat (21 oct.) ;

L'article « Examen critique d'une leçon » de Pierre Marchant (28 oct.).

Les conseils d'E. Beuchat nous sont prodigués sur deux pages pleines. L'auteur fut certainement un enseignant de premier ordre. Je suis persuadé que l'observation des quelque huitante règles formulées lui permettait de conduire sa classe d'une façon impeccable et pourtant cette énumération me fait penser à deux souvenirs cinématographiques.

Dans le film « Mon oncle », on voit un garçon d'une dizaine d'années que l'on nourrit d'aliments parfaitement aseptisés. On ne saurait rêver alimentation plus saine et pourtant quel soulagement pour les spectateurs comme pour l'enfant quand il dévore des « beignets » bien gras confectionnés sur un terrain vague par un marchand d'une propreté plus que douteuse.

Dans le film « Ces merveilleux fous volants et leurs drôles de machines », un officier prussien pilote un avion en suivant à la lettre le règlement, il est ridicule et finit par tomber à la mer.

Oh ! combien je préfère le maître qui donne à sa classe une « nourriture », à l'occasion « indigeste », qui ne suit pas à la lettre le manuel du parfait savoir-vivre mais qui inspire confiance à ses élèves, qui est en communion avec eux, qui leur dispense une véritable chaleur humaine, même aux dépens de l'étiquette la plus absolue.

Quant à l'examen critique d'une leçon qui s'étend sur une page et demie, elle me rappelle d'une façon singulière la caricature de l'inspecteur maussade, torturé par des accès de bile. Cette critique est absolument né-

gative et démoralisante. Il n'est de correction véritable que constructive. Avec Pierre Marchant, on a l'impression que l'instituteur est par définition un coupable qu'il faut considérer comme tel.

A côté de cela 14 lignes nous informent du décès de Célestin Freinet (il est vrai qu'on nous dit : l'« Educateur » reviendra à loisir sur la vie et l'œuvre du défunt¹). L'auteur de ces lignes ne pratique pas les techniques Freinet et pourtant ne faut-il pas reconnaître que Freinet a apporté à l'école une bouffée d'air frais, d'enthousiasme. Même pour ceux qui ne le suivent pas ce fut une fontaine de jouvence.

Deux pages de conseils froids et aseptisés

Une page et demie de critique négative

Quatorze lignes pour Freinet.

Ces rapports ont quelque chose d'inquiétant.

Maurice Besençon.

¹ Il y reviendra, en effet, puisque la partie pédagogique du prochain numéro spécial sera tout entière consacrée à la vie et à l'œuvre du grand disparu. (Réd.).

Télévision scolaire — prochaines émissions

9 novembre — Le voyage d'Ulysse * (dès 12 ans).

16 novembre — Ramuz et le Valais (dès 12 ans).

23 novembre — Le chasseur d'images * (dès 10 ans).

30 novembre — L'épuration des eaux (dès 10 ans).

7 décembre — L'exploration spatiale : où en sommes nous ? (dès 12 ans).

14 décembre — Le 20e anniversaire de l'UNESCO (dès 12 ans).

Chaque émission sera diffusée trois fois dans la matinée (8 h. 30, 9 h. 15, 10 h. 15) et reprise le samedi après-midi de la même semaine.

Les maîtres qui ne bénéficient pas d'un appareil mis à disposition par l'autorité scolaire sont invités à recourir aux ressources locales et de réclamer le dossier de documentation à l'une des adresses suivantes :

M. Fernand Ducrest, rue de Morat 37, 1700 Fribourg ;

M. René Jottrérand, av. Blanc 32, 1200 Genève ;

M. Philippe Monnier, 2720 Tramelan ;

M. Jean Marti, Grande-Rue 16, 2316 Les Ponts-de-Martel ;

M. Paul Mudry, rue Ch. Berchtold, 1950 Sion ;

M. Marcel Monnier, ch. des Noisetiers 3, 1000 Lausanne.

Les programmes futurs ne répondront à l'attente et aux vœux du corps enseignant que dans la mesure où les fiches critiques remplies par les maîtres permettront de dégager l'appréciation générale portée sur les émissions.

* Adaptations d'émissions étrangères de télévision scolaire.

**DEPUIS 1891, TOUJOURS A
L'AVANT-GARDE DE LA MODE
FÉMININE ET MASCULINE**

L'ENFANT
MARX PL. ST-LAURENT LAUSANNE
PRODIGE

partie pédagogique

Savoir-lire (II)¹

Toujours à cette première table, près de la porte, Michel était penché sur « Mon premier livre », avec la maîtresse à sa gauche. Finis ces rires intempestifs qui fusaient et mettaient en émoi la ruche laborieuse : la diligente maîtresse avait carrément relevé ses cheveux fous qui, lors de la première leçon, avaient chatouillé le cou de Michel. Personne n'avait compris pourquoi la jeune enseignante portait maintenant un chignon haut, pas même Jean-Louis, le père de Michel, pas même Bernard, le fils du syndic.

On avait fait de la bonne besogne, durant ces deux premières semaines, et croyez que Michel n'était pas peu fier d'avoir son livre ouvert au chapitre 12 : la lettre é.

* * *

- Où viens-tu tous les matins, Michel ?
- A l'école, Mademoiselle !
- Non, Michel !
- Eh bien... en classe !
- Oui, mais la classe se trouve dans cette grande maison aux nombreuses fenêtres, que tu vois là dessinée entre les deux arbres, avec beaucoup d'enfants devant. Et cette maison, c'est ?
- C'est l'école !
- Non, ce n'est pas l'école, mais l'école !
- Mais... mon papa me dit souvent : « Tu aimes toujours ton école, Michel ? »
- Peut-être...
- C'est pas juste ?
- Pas tout à fait. Exactement, c'est l'école. Veux-tu répéter ?
- (Michel eut un léger pincement devant ce premier conflit, qu'instinctivement, il sentait sourdre entre sa maîtresse et l'auteur de ses jours ; mais, sans l'ombre d'une hésitation, il opta pour l'opinion magistrale).
- L'école ! (il prononça correctement ce é fermé, avec la bouche presque fermée).
- Bien ! Où vas-tu, le dimanche matin, avec tes parents, Michel ?
- Le dimanche matin ?... à l'église !
- Non !
- Ah !... à l'église !

* * *

Ils étaient installés devant trois décis de « Gamay », et le nouveau rouge vaudois rutilait joyeusement dans les coupes rondes.

— Tu as vu Jean-Louis, notre jeune maîtresse a changé de coiffure. Et ce chignon haut ne lui va pas mal, hein ?

— Il lui va même très bien... J'aimais pourtant voir sa belle tignasse floue, qu'elle faisait brimbaler sur ses épaules.

— Tout lui va bien à elle...

— Dis-donc, Bernard... est-ce que par hasard tu la reluquerais, notre régente ?

— Penses-tu ?...

(Et le fils du syndic, jeune mais déjà brillant technicien, faisait machinalement pivoter le verre à pied, son regard perdu dans les miroitements mordorés du nouveau rouge vaudois).

— C'est un beau brin de fille, mais en tout cas, ne nous l'enlève pas trop tôt, car c'est une fameuse maîtresse !

— En séance de Municipalité, mon père en entend dire beaucoup de bien. Du reste, personne n'est mieux renseigné que toi, puisque tu as Michel qui a commencé l'école.

— Mon gosse ? Il est enchanté, que je te dis. Il adore l'école ! Et s'il avait 20 ans de plus...

(Bernard but lentement un gorgée du rubis clair avant de poursuivre en riant :)

— ... il adorerait la maîtresse.

— J'attendais ça ! Tu t'es bien vendu, mon grand dadas de Bernard !

— Vendu ?...

— Allons, allons ! Pas besoin de te faire un schéma, non ? C'est clair comme de l'eau de roche !

Mais... je te redis, Bernard... laisse-là nous au moins quelques années

— Laisse-là nous ! laisse-là nous ! Comme si je pouvais disposer d'elle ?

— Non ! tu ne peux pas, heureusement. Du reste cette jeune fille ne m'a pas l'air de vouloir se laisser mener par le bout de son joli nez.

— Deviendrais-tu romanesque, Jean-Louis ?... Et je me demande si je ne dois pas avertir discrètement la maman de Michel.

— Tu sais bien qu'on rigole.

Mais, mon gamin est tellement heureux ! Il apprend la lecture en s'amusant ! Des fois, du reste, il me casse les pieds ; je dois prononcer : a, ô, é, en fermant la bouche ; â, o, è, en ouvrant la bouche à se démonter les mâchoires.

— Je vois : a, ô, é fermés ; â, o, è ouverts. Mais, c'est très juste !

— En tout cas, il ne faudrait pas dire à Michel que c'est faux, parce que pour lui, Mademoiselle a raison contre tout le monde : un oracle infallible !

— C'est normal. Et ?... en fait de calcul ?

— Le calcul ? Ce serait une nouvelle méthode de nombre en couleurs, avec des réglettes comme ils disent. Il paraît que rouge c'est 2, vert c'est 3, pour 4... me rappelle pas, jaune c'est 5, pour 6 c'est... vert foncé, je crois. Tu comprends, on n'a pas trouvé 10 couleurs, alors on a bien dû en venir aux nuances. Enfin, je n'y comprends pas lourd, mais le gosse me crache ça sans broncher. Par contre, ce qui m'étonne, c'est qu'il n'apprend pas encore à dessiner les chiffres.

— Je comprends : c'est la méthode Cuisenaire ?

— Peut-être bien que la maîtresse m'a dit quelque chose comme ça.

— Il paraît qu'elle donne des résultats ahurissants !

— Faudra voir...

— Il faut savoir faire confiance à cette nouvelle méthode. Ceux qui la préconisent ne le font pas à la légère.

— Bien sûr... tu es un gouvernemental... ça pourra t'être utile... Ecoute, Bernard, je n'ai pas une confiance bien déterminée en cette nouvelle méthode de calcul, puisque je n'y vois que du feu. Mais là... sincèrement... j'ai pleine confiance en notre maîtresse qui l'emploie. Car... elle n'a pas froid aux yeux.

LS. P.

1) Voir « Educateur » No 24 du 1.7.66.

Quelques travaux de Noël à faire faire à vos élèves

- Etoiles en perles** **Matériel :** paille naturelle sélectionnée, la botte Fr. 1.30 : une botte pour 10 élèves. Guide : « Etoiles en paille », de Walter Zurbuchen, instituteur, Fr. 2.70.
- Décoration de fête ou d'arbre de Noël** **Matériel :** feuilles de métal mince : 4 feuilles pour 10 élèves, papier doré ou argenté double face. Guide : « Pour les jours de fête », Fr. 4.50.
- Petites lanternes de Noël** à colorier et à huiler. La lanterne, Fr. —.40.
- Pliages et découpages** Papier de couleur ou feuilles de pliage. Voir le catalogue.
- Décoration de bougies** **Matériel :** bougies, cire de couleur, couleurs. Pour 10 élèves : 5 tablettes de cire à Fr. 0.95 et 2 pastilles de couleur couvrante à Fr. 0.60.
- Corbillons en rotin ou en raphia** Rotin, toutes épaisseurs, en liasse de 250 g. Raphia de couleurs vives.
- Décor d'arbre de Noël en perles de verre** Voir prospectus « Perles de verre ». Guide : « Parures et ornements en perles de verre » de E. Zimmermann, Fr. 2.70.

Enseignement secondaire progymnasial. Travaux manuels

- Gravure lino impression sur étoffe** **Matériel :** couleurs typographiques, gouges pour linogravures, étoffe. Guide : « Impression sur étoffe et papier » (texte allemand), Fr. 4.80.
- Peinture batik sur étoffe** **Matériel :** coffret batik, cire batik, guide : « Batik » de Otto Schott (texte allemand et français), Fr. 2.70.
- Modelage de cadeaux** avec pâte plastique DARWI et couleurs DARWI.
- Emballage de broches et de parures** **Matériel :** coffret émail, avec guide, couleurs émail, four, outillage, cuivre. Quelques formes supplémentaires en cuivre pour chaque élève.
- Bougies suédoises** Cire à bougies, couleurs pour cire, plastiline ou linoléum. Guide : « Bougies en robe de gala », Fr. 2.70.
- Papier-batik** Papier Japon, couleurs batik, cire pour batik. Guide : « Papier-batik », Fr. 2.70.
- Cadeaux (nouveau)** Miroirs décoratifs à garnir soi-même de batik, de velours avec galon doré ou de soie auto-collante. Rond, ovale ou angulaire.

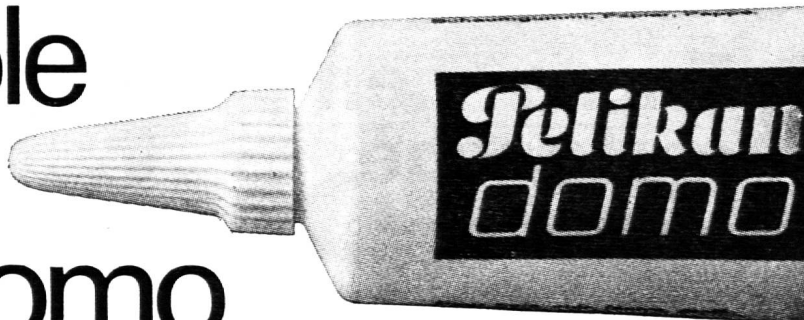
Album-photo (Leporello). A recouvrir d'étoffe à imprimer soi-même, dle batik ou de velours et de galon doré.

Grandeur A5 = Fr. 2.20. Grandeur A6 = Fr. 1.50.



Franz Schubiger, 8400 Winterthour

Qui bricole utilise Pelikan-domo



Pelikan-domo colle beaucoup de matériaux, tels que bois, cuir, feutre, étoffes, porcelaine, faïence, etc.

Tube de 60 cm³ Fr. 1.50
Tube de 100 cm³ Fr. 2.25

assurance scolaire neuchâteloise

Chaque automne, le corps enseignant distribue aux élèves des deux premières classes primaires le matériel de l'ASSURANCE SCOLAIRE NEUCHATELOISE, œuvre éducative d'assurance et de prévoyance mise sur pied par la

Caisse cantonale d'assurance populaire
avec l'appui de l'Etat de Neuchâtel.

Ecole cantonale d'administration et des transports Bienne

Kantonale Verkehrs- und Verwaltungsschule Biel

Ecole supérieure de l'Etat de Berne préparant à une carrière dans l'administration, les transports et le tourisme.

L'enseignement bilingue et la possibilité d'être logé dans une famille alémanique favorisent une étude approfondie de l'allemand ou inversement. Allocation d'importantes BOURSES.

Admission 1967 : Le délai d'inscription est fixé à fin novembre 1966.

S'adr. au rectorat, rue du Débarcadère 17, tél. (032) 3 82 02.

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE
8. Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Hauterive

ÉCOLE DE SECRÉTARIAT ET DE COMMERCE

Rue du Petit-Chêne 11 — 1003 Lausanne
Téléphone (021) 23 23 97

COURS DE SECRÉTARIAT en 2 et 3 langues COURS DE COMMERCE

(préparation à l'entrée en 2^e année à l'Ecole supérieure de commerce et à l'apprentissage commercial administratif, bancaire, etc.)

Début en avril et septembre.

I. Allaz, Dr. ès sc. économiques, Lic. ès sc. pol.
B. Bieri, Dr en droit.

Pour vos imprimés



une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

Encre en cartouche ou bien en flacon?

Le nouveau stylo scolaire JiF vous dispense de trancher d'emblée la question, car il est conçu à la fois pour les deux systèmes:

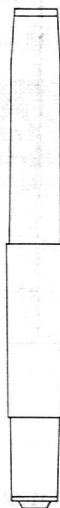
recharge au moyen de la cartouche flexible n° 23, ou remplissage pneumatique avec de l'encre en flacon, grâce à un mécanisme très simple.

Voilà ce qui fait du JiF un stylo scolaire tout prêt à répondre aux préférences individuelles, soit avec sa cartouche de plastique, si rapide et si propre, soit que vous restiez fidèle à la tradition plus économique du flacon.

Le JiF est en outre un stylo scolaire *des plus avantageux*: muni d'une cartouche, il ne coûte que *fr. 9.50* (et beaucoup moins pour les commandes collectives), et *fr. 12.50* seulement avec le mécanisme accessoire de remplissage.

la cartouche Waterman normale n° 23

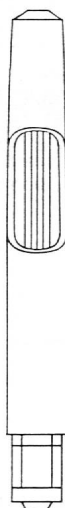
Le stylo JiF fonctionne avec



JiF — garni d'un bec souple bien visible!

de remplissage: une pression du doigt suffit pour faire le plein.

ou avec de l'encre en flacon, s'il est équipé du mécanisme



JiF SA Waterman
Badenerstrasse 404
8004 Zurich

Waterman

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J.A.
Montreux 1

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions chrétiennes de Jeunes gens et des Sociétés de la Croix-Bleue recommande ses restaurants à



LAUSANNE

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a

GENÈVE

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurants de l'Ancre, r. de Lausanne 34

MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches 22

NEUCHÂTEL

Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1

MORGES Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY

Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE Restaurant DSR, place de la Gare

RENENS Restaurant DSR, place de la Gare 7

Papeterie St-Laurent Charles Krieg

Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE
Rue Saint-Laurent 23

Satisfait au mieux :

Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

Nouvelle Edition 1966

de l'excellent recueil
66 chœurs d'hommes a cappella
groupés par Carlo Boller

l'ex. : Fr. 6.60

ÉDITIONS FÖTISCH FRÈRES S.A.
Grand-Pont 2 bis Lausanne